

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
VILLE DE BARKMERE



## AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT 277 RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES - AVIS DE MOTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 MARS 2023 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE, au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), à laquelle sont présents la conseillère Marie-Hélène Lemarbre et les conseillers Stephen Lloyd, Marc Frédette et Kenneth Mann, formant quorum sous la présidence du maire Luc Trépanier.

**Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.**

À la séance du Conseil ci-dessus mentionnée a été donné l'avis de motion suivant :

« Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, avis de motion est donné par Madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre qu'à une séance ultérieure du conseil il sera procédé à l'adoption du règlement 277 relatif à l'utilisation des pesticides.

Monsieur le maire dépose et présente le projet de règlement.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens. »

*Je, soussigné Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier, certifie que ce qui précède est une copie exacte et fidèle du livre des délibérations de la ville de Barkmere.*

*Donné à Barkmere, ce 14 mars 2023.*

---

*Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.*